



Avenant au nouveau contrat après licenciement éco indiv

Par **Hélène**, le **14/02/2010** à **12:52**

Bonjour,

en décembre, j'ai appris par hasard qu'on voulait supprimer mon emploi de cadre. Pris de cours par ma découverte, mon employeur a entamé une procédure de licenciement éco indiv (sur le motif que la société n'a pas atteint ses objectifs et que mon poste n'était pas "terrain"- mais les résultats étaient ok). Ils m'ont proposé un nouveau poste de resp commercial. J'ai accepté. Dans l'avenant au contrat qu'ils ont fait, mon salaire fixe est diminué (mais le bonus est plus important). A mes objectifs commerciaux, ils m'attribuent aussi les fonctions support technique (qui correspondent à mon ancien poste) mais surtout, il y a cette phrase: "est consciente que la réalisation de ses objectifs constitue une condition déterminante de l'emploi de responsable commercial sur lequel elle est affectée."

Ont-ils le droit de me mettre cette condition? Cela sous entend-il que je suis de nouveau menacée d'être licenciée?

Merci d'avance pour votre réponse